

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mardi 7 décembre à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 30 novembre 2021

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme ARDOUIN Aimée et de M. PAIN Cédric, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de M. SARTRE Philippe et de Mme MESPLES Olga, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoirs de M. BACHÉ Alain et de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de M. COUTIERE Dominique, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**.

Étaient Présents en visioconférence : **M. BAUDE Vital**, **M. LAGRAVE Renaud**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. TULARS Bernard**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de M. DELUGA François, **Mme MARIE Lucie**, **M. SAINTORENS Denis**, **Mme TAPIN Maylis** portant pouvoir de M. CARRERE Paul.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.
Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. DURRIEU Michel, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

ECOMUSEE

Acquisitions pour la collection patrimoniale de l'Écomusée

L'Écomusée de Marquèze, doté de l'appellation musées de France, a pour mission permanente de conserver, restaurer, étudier, enrichir ses collections et de les rendre accessibles au public le plus large.

Dans ce cadre, une poterie de Ciboure (n° d'inventaire : 2021.1.1), à décor landais a été acquise en vente publique le 11 janvier 2021 pour le montant de 86,80€. Une huile sur panneau de Félix-Eugène CANTEGRIL, La rentrée à la bergerie, Landes, datée de 1896 (n° d'inventaire : 2021.2.1), a été acquise également en vente publique le 23 janvier pour 1353€.

Dans l'éventualité de l'attribution d'une aide de la part de la DRAC et du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées), le budget prévisionnel de cette acquisition prévoit donc la répartition suivante des coûts :

FONCTIONNEMENT					
Objectif	Dépenses objet	DRAC Nouvelle-Aquitaine – FRAM 35 %	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine – FRAM – 50 %	PNR Landes de Gascogne – 15 %	Montant TTC
Enrichissement de la collection (acquisitions onéreuses)	Acquisition poterie de Ciboure et huile sur panneau de F.-E. Cantegril	500 €	720 €	219 €	1439 €

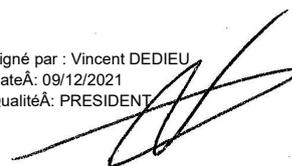
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** ce plan de financement prévisionnel
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 9 décembre 2021

Signé par : Vincent DEDIEU
Date: 09/12/2021
Qualité: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte